

Stratégie et plan d'action en gestion des milieux naturels

Sommaire exécutif
30 janvier 2017



Un contexte de croissance et des objectifs réalistes

Riche de 350 ans d'histoire, bordée des rivières Richelieu et L'Acadie, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a vu sa population croître de 22 % depuis 1996, répartie sur un territoire de 234 km². Cette croissance constitue un défi pour la protection des 1 719 ha de milieux naturels boisés, représentant 7,6 % du territoire, dont 22 % se trouvent en zone urbaine.

Résolument engagée à trouver et mettre en œuvre des solutions face à ce défi, la Ville a adopté une Politique environnementale (2008), un Plan d'action pour l'environnement (2009), un premier Plan de conservation en 2009 visant la protection de 286 hectares de boisés situés en zone urbaine, ainsi qu'une Politique de l'arbre (2013). Plus récemment en 2015 et suite à une consultation publique, la Ville a adopté un nouveau plan de conservation de ses milieux naturels, ajoutant 100 ha de superficies boisées au Plan de conservation 2009, visant ainsi à protéger 386 hectares de milieux naturels représentant 90 % des boisés encore présents en zone urbaine. Véritable projet collectif, ce dernier plan de conservation propose également cinq grands objectifs:

1. Reboisement du territoire pour atteindre 10 % de superficies boisées sur l'ensemble de la ville;
2. Plantation de 50 000 arbres en 10 ans;
3. Création d'un parc naturel d'envergure;
4. Mise en réseau des milieux naturels par le développement de corridors naturels;
5. Protection accrue des boisés situés en zone agricole permanente.

Consciente de l'importance de ses milieux naturels au niveau régional, la Ville souhaite intégrer à sa planification le concept de la Ceinture et Trame verte et bleue du Grand Montréal (ci-après « CTVBGM »), dont les services écologiques tels que le traitement l'eau, la réduction des îlots de chaleur, ou la captation du carbone sont évalués à 4,3 milliards de dollars annuellement. Sept chantiers ont ainsi été intégrés, touchant la protection et la restauration des milieux naturels, la sensibilisation des citoyens, les bonnes pratiques agroenvironnementales, l'accessibilité de ses milieux naturels aux citoyens, la foresterie durable et de manière plus large, l'aménagement du territoire.

Par son plan d'action, la présente stratégie vise l'atteinte des objectifs du Plan de conservation 2015 ainsi que l'intégration des chantiers de la CTVBGM afin d'améliorer la connectivité des milieux naturels, préserver la biodiversité, et valoriser les services écologiques et cela, tant à l'échelle locale que régionale.

Une stratégie concertée pour une mise en œuvre collective

S'appuyant sur de riches analyses du territoire effectuées pour le compte de la Ville ou par ses partenaires, la stratégie dresse premièrement une synthèse des informations en lien avec le patrimoine naturel. Puis, différentes grandes orientations sont proposées pour l'atteinte des cinq objectifs du plan de conservation et des sept chantiers de la CTVBGM.

Souhaitant l'appropriation de la stratégie par les groupes œuvrant à l'amélioration de la qualité de l'environnement sur le territoire, plusieurs rencontres de travail ont été effectuées afin de s'assurer de leur adhésion. Ainsi, le souhait de la Ville est une responsabilité partagée pour une mise en œuvre collective de la stratégie, utilisant à cet effet les leviers disponibles de la Ville pour appuyer et bonifier les actions des différentes parties prenantes.

Des actions porteuses pour l'avenir

Chacun des objectifs à atteindre dans le plan de conservation représente son lot de défis. Afin de maximiser l'accomplissement de l'ensemble de ces derniers, 72 actions ont été élaborées en concertation avec les groupes locaux. Pour chacune d'elle, des porteurs ainsi que des partenaires financiers potentiels ont été identifiés.

Touchant de manière transversale un très grand nombre d'actions et d'objectifs, un potentiel de verdissement a été calculé sur l'ensemble du territoire. Ce potentiel a été identifié avec des analyses cartographiques comprenant entre autres des superficies sur des terrains vacants, des bandes riveraines, des bords de routes, des fossés, des emprises d'autoroute, ainsi que des stationnements. Sur un horizon de 10 ans, ce sont 285 hectares de potentiel de verdissement qui ont été identifiés. À plus long terme, afin d'atteindre l'objectif de 10 % de superficies boisées sur l'ensemble de la ville, la vision est de restaurer 560 hectares de superficie.

Au-delà du verdissement, les actions visant la création d'un parc naturel d'envergure sont parmi les plus structurantes pour la Ville. Développée avec une vision dépassant les seules limites géographiques du futur parc, une équipe nature pourrait s'occuper de la gestion du parc, ayant pour mission la conservation, la restauration, l'accessibilité et la mise en valeur des milieux naturels dans un sens large, incluant la sensibilisation des citoyens et des entreprises en périphérie du parc. Cette équipe pourrait éventuellement avoir pour mission d'assurer la coordination et la mise en œuvre du plan d'action. En somme, l'équipe aurait la tâche de faire vivre le projet de verdissement proposé par la Ville.

Un levier pour un projet de verdissement d'envergure

La protection, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sont aujourd'hui des enjeux incontournables. Il est reconnu que la protection de la biodiversité, de l'eau et d'un fort couvert forestier sont des éléments importants permettant de faire face aux impacts des changements climatiques.

L'atteinte des objectifs souhaités par la Ville dans sa stratégie et son plan d'action en gestion de milieux naturels constitue un défi collectif aux enjeux multiples. La réalisation des objectifs nécessitera la participation de l'ensemble de la société, que ce soit les citoyens, les organismes environnementaux ou les entreprises du territoire.

Ayant pour levier l'appui financier et technique de la Ville, les actions du plan constituent des options d'intervention souhaitables. Leur mise en œuvre dépendra de l'appui financier obtenu par les partenaires de réalisation, de l'accessibilité aux subventions potentielles et de la disponibilité des fonds en contrepartie.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action sur la gestion des milieux naturels est un élément important permettant d'atténuer les impacts des bouleversements du climat sur les activités humaines et de maintenir ces services écologiques.

Stratégie et plan d'action en gestion des milieux naturels
Sommaire exécutif
30 janvier 2017

Rédaction et révision

Service de l'urbanisme, Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Nature-Action Québec

